

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le lien d'accès au nouveau décret relatif aux substances interdites promulgué en décembre : des nouveautés dans toutes les rubriques, notamment sur les facteurs de croissances mécaniques, le dopage génétique, la manipulation chimique et l'inclusion de tous les cannabimimétiques. **Cette information est à transmettre à toutes les instances et associations affiliées à votre fédération de rattachement.**

Référence : Décret n° 2010-1578 du 16 décembre 2010 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage, adopté les 8 et 9 novembre 2009 à Strasbourg, et à l'annexe 1 de la convention internationale contre le dopage dans le sport, adopté à Paris le 17 novembre 2010, JO du 18 décembre 2010,

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101218&numTexte=7&pageDebut=22297&pageFin=22299